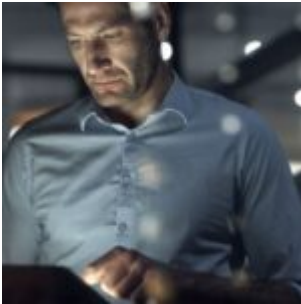


Les entreprises ont tout à gagner avec la mise en place d'un DPO



© 2025 Les Echos Publishing

C'est sur demande du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé que l'AFPA a lancé un questionnaire pour réaliser une enquête statistique des délégués à la protection des données (DPO) et que la CNIL a ensuite mené des entretiens qualitatifs avec 10 DPO pour confirmer l'interprétation des résultats de ce questionnaire. Il ressort de ces éléments que les entreprises mettant en place un DPO peuvent en retirer plusieurs bénéfices, comme gagner des appels d'offre, éviter des sanctions, empêcher des fuites de données ou encore rationaliser la gestion de la donnée.

Un levier plutôt qu'une contrainte

Pourtant, toujours selon cette enquête, ces bénéfices ne sont pas perçus par toutes les entreprises ayant un DPO. Seules les entreprises de grande taille et les entreprises les plus investies dans la conformité RGPD, qui envisagent l'obligation d'avoir un DPO comme un levier plutôt que comme une contrainte, en sont conscientes.

À noter : l'enquête fait également ressortir des différences de conditions d'exercice des DPO selon le modèle d'affaire de l'entreprise, sa taille, ou encore sa vision de la conformité. Sans surprise, les entreprises les plus investies dans la

conformité accordent davantage de moyens à leur DPO et en retirent donc de plus grands bénéfices.

Pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr/fr/>

© 2025 Les Echos Publishing